

COMMUNE DE BEAUFORT

Aménagement communal

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal de la commune de Beaufort du 18 octobre 2019, portant adoption du projet d'aménagement particulier au lieu-dit « Montée Hondsbierg » présenté par le bureau Laruade, architecte et urbaniste, ayant son siège à L-1244 LUXEMBOURG 24, rue Jean-François Boch , au nom et pour le compte du promoteur développeur Majerus-Parmentier s.à.r.l. ayant son siège à L-9809 HOSINGEN 25, Za.e.r. op der Héi, relatif à la construction de huit maisons d'habitations unifamiliales jumelées et une maison plurifamiliale avec quatre unités de logement, sur des fonds sis à Dillingen, inscrits au cadastre de la commune de Beaufort, section A de Dillingen, numéro 137/1561, a été approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 16 janvier 2020, réf. 18678/81C.

Conformément à l'article 31 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, les projets d'aménagement particulier « quartiers existants », qui revêtent un caractère réglementaire, deviennent obligatoire trois jour après la présente publication, qui s'effectue conformément à la procédure prévue pour les règlements communaux par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Le texte de cette décision, avec les pièces à l'appui, est à la disposition du public à la maison communale à Beaufort, où il peut en être pris copie sans déplacement.

En exécution de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant le Tribunal Administratif est ouvert contre cette décision endéans un délai de 3 mois à partir de la publication de l'acte attaqué ou, à défaut de publication, de la notification ou du jour où le requérant en a eu connaissance.

Le présent avis est publié et affiché en date du 3 février 2020 aux tableaux d'affichage et sur le site internet de la commune de Beaufort, ainsi que dans deux quotidiens publiés et imprimés dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Beaufort, le 3 février 2020

Le collège des Bourgmestre et Échevins

Camille HOFFMANN Jean-Luc NOSBUSCH Emile WIES